



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 3 novembre 2016

DECLARATION PREALABLE à la réunion DG/DSC du 03 novembre 2016

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs
Camarades,

Force Ouvrière prend acte du reclassement des AES en CEE au 1^{er} janvier 2017 en application du Décret n°2016-1084 du 3 août 2016. Pour autant, **Force Ouvrière** s'interroge sur sa mise en place au sein de l'EPA-VNF au 1^{er} janvier 2017. Celui-ci pose beaucoup de question telles que :

- Quid de l'encadrement,
- Quid de l'exécution,
- Quid de l'indemnitaire,
- Quid de la gestion du corps (**mutation, promotion et recrutement**),

...

Force Ouvrière prend acte des modalités de transposition du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (**PPCR**) au sein de la Fonction Publique Territoriale avec la création de grade C2+ et C3+. **Force Ouvrière exige** que le DG porte auprès des Ministres de tutelles un projet analogue pour les personnels d'exploitation de l'établissement.

En tout état de cause, **Force Ouvrière exige** que le protocole Prime Technique de l'Entretien, des Travaux et d'Exploitation (**PTETE**) s'applique intégralement et sans aucune réserve dans le cadre de la mise en œuvre de PPCR.

Suite à l'Arrêté du 13 octobre 2016, relatif aux opérations de restructuration territoriale de Voies Navigables de France il n'est pas fait mention des NAS. Par conséquent, **Force Ouvrière demande** que cet arrêté s'applique en l'état.

De même concernant l'Indemnité Compensatrice Temporaire (ICT), **Force Ouvrière est toujours en attente** de la parution du décret applicable aux agents du MEEM affectés au sein de l'EPA-VNF. **Force Ouvrière compte** sur la Direction Générale de l'Établissement pour que la durée de prise en compte du décret soit similaire à celle de la note de gestion des DREAL à savoir 5 ans + 2 ans.

Enfin **Force Ouvrière fustige** l'incurie du Directeur Général, incapable de procéder dans les délais requis à l'harmonisation des coefficients ISS des groupes 2 et 3, rendant de ce fait impossible l'organisation d'une véritable concertation prévue par les textes en amont de la mise en paiement de la dernière paie. Cette attitude traduit un profond mépris à l'égard des cadres, par ailleurs soumis à une pression toujours plus forte, et auxquels on ne pardonne pas le moindre retard.

Les DSC **Force Ouvrière** de l'EPA-VNF

